

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Cinquante-et-unième session du Comité permanent
Bangkok (Thaïlande), 1^{er} octobre 2004

Questions stratégiques et administratives

Finances et administration

COUT DES SESSIONS DES COMITES CITES

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. A sa 50^e session (Genève, mars 2004), le Comité permanent a confirmé que les sessions du Comité permanent devaient se tenir uniquement à Genève, et que les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes se suivraient immédiatement et se tiendraient à Genève une année sur deux, comme décidé par la Conférence des Parties. Le Comité permanent a demandé au Secrétariat de préparer un document pour sa session suivante, comparant les coûts de la tenue des sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes en différents lieux.
3. Les dépenses liées aux sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes pour les années 2001 à 2004, à l'exclusion des coûts en personnel, figurent aux annexes 1 et 2. Le décompte des coûts suivant est fourni: traduction externe, salaire/voyage du personnel de conférence, voyage et indemnité journalière de subsistance (IJS) des membres du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes, voyage et IJS du personnel du Secrétariat, logistique et rafraîchissements.
4. Il est à noter que le coût des sessions a beaucoup varié en fonction des facteurs suivants: volume des documents nécessitant une traduction externe, lieu de la session, nombre de membres de Comité pour qui le voyage et l'IJS ont été payés sur le fonds d'affectation spéciale CITES, nombre membres du personnel du Secrétariat participant à la session, et installations mises à disposition par le pays hôte sans frais pour le Secrétariat.
5. L'on pourrait réduire les coûts en convoquant les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes à Genève car cela éliminerait les coûts de voyage du Secrétariat et réduirait les coûts en personnel de conférence et en équipement pour des services tels que l'interprétation simultanée. Des interprètes qualifiés sont disponibles à Genève et les installations pour les conférences internationales sont mises à disposition gratuitement par le Gouvernement suisse.
6. Le Comité permanent pourrait recommander que toutes les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes aient lieu à Genève, à moins que le pays hôte candidat ne prenne à sa charge la différence entre les coûts sur place et ceux à Genève.